

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES

QUAND ET OU SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

Du 1er septembre au 1er novembre 2019 sur les départements des Alpes de Hautes-Provence, les Hautes Alpes et les Alpes Maritimes

QUI PEUT RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?

Toute personne ayant une acuité visuelle inférieure à 5 /10 ou un champ visuel inférieur à 20° peut répondre à l'enquête.

POURQUOI RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?

Cette démarche, soutenue par l'Union Européenne, a pour objectif de mieux connaître les besoins en matière de maintien de l'autonomie des personnes déficientes visuelles qui habitent en zones rurales et de montagne.



POUR PARTICIPER, CONTACTER :

action4vision@evaliss.fr

Meghan Lyon 06 13 09 10 56

meghan.lyon@evaliss.fr

Claire Guichou 06 42 94 40 93

claire.guichou@evaliss.fr

